

## LE MATELIER : FERMEZ LE BANC !



*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat*

*Ségolène Royal*

*Paris, le 31 Octobre 2016*

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez appelé mon attention concernant la demande de concession d'extraction de granulats du Matelier, dans l'embouchure de la Gironde. Cette concession serait exploitée en plein cœur du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, que j'ai créé.

Compte tenu des avis défavorables exprimés sur ce projet, je m'opposerai à l'attribution du décret de création de cette concession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Ségolène ROYAL



LE MINISTRE

Paris, le 04 MAI 2016

Nas Ref. : EIN/2015/73595

Vos Ref. : Votre lettre du 04/12/2015

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de concession minière de granulats marins, dite « Le Matelier », portant sur les fonds du domaine public maritime au large des côtes des départements de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Au niveau local, ce projet a reçu un avis du Préfet assorti de réserves à lever pour y donner une suite favorable. Le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Perthus, dont la création est intervenue après la fin de la procédure locale de consultation, n'avait alors pas pu être consulté par le Préfet.

Au regard des enjeux environnementaux et en accord avec la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le Climat, j'ai sollicité l'agence des aires marines protégées. Comme vous l'avez relevé, celle-ci a soumis le projet au conseil de gestion du parc naturel marin, qui a émis un avis défavorable. J'ai bien noté l'attachement que vous portez à cet avis.

Ce projet est à présent à l'examen au niveau interministériel et n'a pas encore été soumis à l'avis du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies. La position du Gouvernement n'est donc pas encore déterminée. Elle ne sera définie qu'une fois la procédure d'instruction conduite à son terme.

Vous évoquez également un projet de permis exclusif de recherches de granulats marins de 431 km<sup>2</sup>, déposé plus au large, au-delà du domaine public maritime. L'objet de ce projet est différent puisqu'il ne porte pas sur des travaux d'exploitation mais sur des travaux de recherches. Il doit permettre d'identifier une zone de quelques kilomètres carrés, éventuellement favorable à l'extraction de granulats marins, sur laquelle une demande de concession devra être déposée.

Un tel projet s'inscrit dans une démarche globale de recherche de gisements de granulats marins le plus au large possible, pour permettre à terme de continuer à répondre aux besoins des départements de la façade atlantique, en granulats pour le bâtiment et les travaux publics, tout en éloignant au maximum les sites d'extraction du littoral, limitant ainsi les pressions sur cette zone. Pour ces raisons, j'y suis favorable. A cette occasion, j'ai également demandé au Préfet, à qui il revient d'encadrer les travaux d'exploration, d'engager une concertation avec les pêcheurs afin de prendre en compte de la meilleure façon possible leurs intérêts.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel MACRON